

## PROCES VERBAL 2/2018



### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

L'An Deux Mil Dix Huit et le 26 Février, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

**Présents :** André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN - Pierre CANDALOT DIT SECALOT - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Patrick LENDRES - Maurice MARTINEZ - Frédéric PALACIO.

**Absents excusés :** Martine SEMPIETRO (Procuration à Sylvie ANQUETIN) - Béatrice ZAGO (Procuration à André BERNOS) - Alain PIERRINE (Procuration à Patou LENDRES).

**Absents :** André ETCHEGOIN - Carole IRLIK.

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARRERE.

### ORDRE DU JOUR

- 1 – 2018-7 TRAVAUX SYLVICOLES SUR LA FORET COMMUNALE.**
- 2 – 2018-8 TRAVAUX REBOISEMENT DE L'ANCIENNE DÉCHARGE.**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Janvier 2018, transmis à l'ensemble des membres, a fait l'objet De deux remarques :

1°) Oter deux lignes sur la réunion du SDEPA le 03 Février. Fait doublon avec la délibération.

2°) Ajouter « plus » en fin de phrase dans sécurité école.

Aucune autre objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

---

#### **1-2018-7 TRAVAUX SYLVICOLES SUR LA FORET COMMUNALE.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux sylvicoles sont nécessaires sur la forêt communale d'AGNOS (localisation 9.B et 14.U) pour un montant de 731,00 € HT.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal**

**DECIDE** les travaux sylvicoles sur la forêt communale avec l'ONF.

**ACCEPTE** le devis d'un montant de 731,00 € HT.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

**Vote à l'unanimité.**

#### **2-2018-8 TRAVAUX REBOISEMENT DE L'ANCIENNE DÉCHARGE.**

Monsieur Le Maire donne lecture sur un programme d'actions pour le reboisement de l'ancienne décharge. Monsieur LENDRES explique que sur le site une régénération est mise en place de plants feuillus (2 châtaigners, 2 noyers, 2 néfliers et 15 robiniers) pour un montant de 820,00 € HT.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal**

**DECIDE** de confier le programme d'actions du reboisement de l'ancienne décharge à l'ONF.

**ACCEPTE** le programme des travaux pour la somme de 820,00 € HT avec la fourniture des plants ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

**Vote à l'unanimité.**

Fin du Conseil Municipal 22 h 25.

**Le secrétaire de séance :**

**A. M. BARRÈRE**

**Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 Février 2018 à deux délibérations.**

**1 – 2018-7 TRAVAUX SYLVICOLES SUR LA FORET COMMUNALE.**

**2 – 2018-8 TRAVAUX REBOISEMENT DE L'ANCIENNE DÉCHARGE.**